

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COTONOU
CHAMBRE DES ASSIGNATIONS, DE CONCILIATION ET DES PETITES CREANCES
CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE - CALENDRIER DE PROCEDURE
FORMULAIRE-TYPE

Date de l'audience :
Numéro du dossier n° :
Conseils en demande : Me.....
Conseils en défense : Me.....
Dossier attribué à la chambre :

N°	DILIGENCES	ECHEANCE D'ACCOMPLISSEMENT	
1	Achèvement de l'échange des pièces		
2	Echange des écritures de plaidoirie ou mémoire ; entre avocats, c'est par voie électronique, sur la plateforme du TCC, avant l'audience des plaidoiries/débats		
3	Audience des plaidoiries/débats		
4	Echange des notes de plaidoirie/Mémoires. Même procédé électronique pour les avocats		
5	Date du jugement (A préciser par la chambre de jugement)		
6	Autres évènements	Recherche de solutions négociées (RSN)	En cas de règlement amiable en cours entre les parties en litige ou amorcé à la première audience, les parties disposent de trente (30) jours pour produire la preuve de leur accord.

Le Greffier d'audience

Le Président

1. Le présent calendrier de procédure a été adopté à l'audience indiquée ci-dessus.
2. La minute est conservée au greffe.
3. Le calendrier d'audience est conservé par chaque partie et classé au dossier concerné.
4. Le greffe peut en délivrer une expédition sans frais, en cas de demande.
5. Les diligences n° 1 et n° 2 sont effectuées par les parties/conseils avant l'audience des plaidoiries/débats.